

RAPPORT ANNUEL 2015 SUDAC

Société Urbaine de Distribution
d'Air Comprimé

Le rapport annuel se présente comme suit :

I. LE RAPPORT DE GESTION 2

Il analyse l'activité du régime, les évolutions constatées entre les derniers exercices et complète ou détaille les informations afférentes à certaines activités.

II. LES COMPTES ANNUELS 8

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe comptable

Le bilan décrit séparément, à la clôture de l'exercice, les éléments actifs et passifs du fonds et fait apparaître de façon distincte les capitaux propres.

Le compte de résultat récapitule les produits et les charges de l'exercice, sans qu'il soit tenu compte de leur date d'encaissement ou de paiement. Il fait apparaître par différence l'excédent ou le déficit de l'exercice.

L'annexe comptable complète et commente l'information donnée par le bilan et le compte de résultat, d'une part, en mettant en évidence tout fait pouvant avoir une influence significative sur le jugement des destinataires et, d'autre part, en indiquant toutes les explications nécessaires à une meilleure compréhension du bilan et du compte de résultat.

L'audit des comptes

En qualité de commissaires aux comptes de la CDC, les cabinets Mazars et PricewaterhouseCoopers audits, effectuent des travaux d'examen limité des comptes de la SUDAC portant sur les comptes annuels ci-dessus mentionnés. A l'issue de leur intervention, ils émettent un rapport d'examen limité joint au présent document.

III. LEXIQUE 16



Présentation générale	3
Financement du fonds	3
Gestion administrative	4
Indicateurs	5
Frais de gestion	6

PRESENTATION GENERALE

La gestion des allocations différentielles de retraite d'anciens agents de la Société urbaine de distribution d'air comprimé (SUDAC) a été confiée à la Caisse des dépôts, assistée d'un comité de suivi, par convention signée avec la Mairie de Paris le 12 mai 1999.

Le fonds créé est dénommé Pension et Complément de Pension de la SUDAC (PCP/SUDAC).

A compter du 1^{er} octobre 1999, la Caisse des dépôts assure la liquidation et le paiement trimestriel des pensions et compléments de pension de retraite aux anciens agents de la SUDAC, ex-concessionnaire de la ville de Paris.

Les compléments de pension représentent la différence entre ce que les pensionnés auraient perçu de la CNRACL s'ils avaient été titulaires de la collectivité et leur pension effective (Sécurité sociale) majorée de la retraite ou/et rente complémentaires (CNP-ARRCO-CRICA).

FINANCEMENT DU FONDS

Trimestriellement, le service gestionnaire adresse à la mairie de Paris un appel de fonds destiné à pouvoir payer les arrérages de pension et les frais de gestion. Ce montant trimestriel est réajusté au début de chaque année.

Les arrérages de pension sont payés trimestriellement à terme échu.

GESTION ADMINISTRATIVE

La gestion administrative du fonds « Pension et complément de pension de la Société urbaine de distribution d'air comprimé » est assurée par l'établissement de Bordeaux de la Direction des retraites et de la solidarité de la Caisse des Dépôts.

L'appel de fonds est réalisé et suivi au sein de la Direction de l'investissement et de la comptabilité (DIC).

La gestion des bénéficiaires est réalisée par deux équipes au sein de la Direction des gestions mutualisées de l'établissement de Bordeaux :

- l'unité « gestion spécifique », service de la gestion des pensions pour le versement des pensions et compléments de pension.
- l'unité « pôle expertise », service reconnaissance de droits pour la liquidation des droits propres.

Tous les trimestres, le service gestionnaire procède en tant que de besoin :

- à la création de dossiers de retraités et d'ayants cause,
- au contrôle des dossiers des retraités,
- à l'installation dans le système de suivi des paiements,
- aux modifications des adresses et des références de paiement,
- au calcul et au paiement des prestations à terme échu,
- à l'information des pensionnés par l'envoi d'un bulletin de paiement,
- au traitement des incidents de paiement,
- aux déclarations fiscales individuelles,
- aux statistiques.

Annuellement, le service gestionnaire procède à un contrôle d'existence des bénéficiaires.

La gestion financière et la comptabilité du fonds sont assurées, à Bordeaux, par la Direction de l'investissement et de la comptabilité (DIC) qui se charge également du versement aux organismes concernés des charges sociales.

INDICATEURS

Pour l'année 2015, la Caisse des dépôts et consignations a procédé à 490 paiements.

S'ajoute à ces paiements, l'examen annuel :

- de dossiers de pensionnés qui ne perçoivent pas de complément de pension puisque le montant effectivement perçu au titre de la pension de la Sécurité sociale éventuellement majorée de la complémentaire est supérieur au montant de la pension qu'ils auraient perçu s'ils avaient été affiliés à la CNRACL,
- et de dossiers de bénéficiaires potentiels qui ne réunissent pas l'ensemble des conditions requises pour la perception d'un complément de pension ou qui n'en ont pas fait la demande.

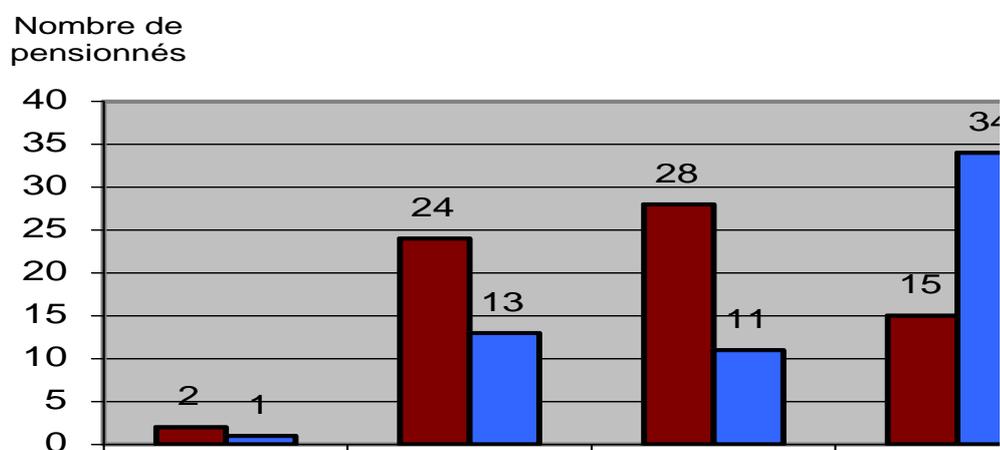
En 2015, 7 décès ont été enregistrés.

Rappel: au 31 décembre 2014, le nombre de pensionnés était de 153.

Au 31 décembre 2015, on dénombre 143 pensionnés.

	Nombre de paiements effectués	Nombre de dossiers dont le montant est égal à 0 euro	Nombre total de pensionnés
1 ^{er} trimestre	127	23	150
2 ^{ème} trimestre	124	23	147
3 ^{ème} trimestre	120	23	143
4 ^{ème} trimestre	119	24	143
Total	490		

Répartition des pensionnés par tranche d'âge



FRAIS DE GESTION

Conformément à la convention du 12 mai 1999, la Caisse des dépôts et consignations reçoit une rémunération couvrant les frais de gestion.

Ces frais sont payables trimestriellement.

Chaque fin de trimestre, la Caisse des dépôts et consignations adresse à la mairie de Paris, pour paiement, une facture récapitulant les coûts de gestion du fonds PCP/SUDAC.

En 2015, ces frais se sont élevés à 20 067 €.



Bilan	9
Compte de résultat	11
Résultat et réserves	
Evolution du résultat et des capitaux propres.....	12
L'annexe comptable	
Principes, règles et méthodes comptables, fait caractéristique	13
Notes sur le bilan	14
Notes sur le compte de résultat.....	14
Affectation du résultat de l'exercice.....	14
L'audit des comptes	15

BILAN ACTIF*(en euros)*

ACTIF	EXERCICE 2015			EXERCICE 2014
	BRUT	Dépréciations	NET	NET
ACTIF CIRCULANT				
Créances et comptes rattachés	4 922		4 922	10 567
Créances sur la Mairie de Paris : Frais administratifs	4 922		4 922	10 567
Disponibilités	52 704		52 704	78 993
Banque	52 704		52 704	78 993
TOTAL GENERAL	57 626		57 626	89 560

(en euros)

PASSIF	AVANT AFFECTATION DU RESULTAT		APRES AFFECTATION DU RESULTAT	
	EXERCICE 2015	EXERCICE 2014	EXERCICE 2015	EXERCICE 2014
CAPITAUX PROPRES				
Report à nouveau	50 000	50 000	41 388	50 000
Report à nouveau	50 000	50 000	41 388	50 000
Résultat de l'exercice	-8 612	25 381		
Résultat de l'exercice	-8 612	25 381		
TOTAL I	41 388	75 381	41 388	50 000
DETTES				
Dettes et comptes rattachés	16 238	14 179	16 238	39 560
Réimputations paiement prestations	3 122	433	3 122	433
Contribution sociale généralisée	2 306	2 470	2 306	2 470
Contribution soc. génér. élargie	4 538	4 980	4 538	4 980
Contribution Remb. dette sociale	547	601	547	601
Contribution Sociale à l'Autonomie	288	328	288	328
Cotisations Sécurité Sociale	25	100	25	100
SUDAC - Financement à reverser				25 381
Créditeurs divers	491		491	
Frais administratifs à payer	4 922	5 266	4 922	5 266
TOTAL II	16 238	14 179	16 238	39 560
TOTAL GENERAL (I + II)	57 626	89 560	57 626	89 560

COMPTE DE RESULTAT (en liste)

(en euros)

	2015	2014
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Financement principal		
Financement Mairie de Paris (Prestations)	470 069	546 235
Financement Mairie de Paris (Frais de gestion)	20 067	21 444
Autres produits de gestion	1	442
TOTAL I	490 138	568 121
CHARGES D'EXPLOITATION		
Prestations à caractère social	478 682	521 284
Arrérages de pensions	478 682	521 102
Créances irrécouvrables	0	181
Frais de gestion	20 067	21 446
Frais administratifs CDC	20 067	21 444
Autres frais de gestion	0	2
TOTAL II	498 749	542 730
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-8 612	25 391
PRODUITS FINANCIERS		
Intérêts créditeurs	0	0
TOTAL III	0	0
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts débiteurs	0	11
TOTAL IV	0	11
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	0	-10
RESULTAT COURANT (I - II) + (III - IV)	-8 612	25 381
TOTAL DES PRODUITS (I + III)	490 138	568 121
TOTAL DES CHARGES (II + IV)	498 749	542 741
RESULTAT DE L'EXERCICE	-8 612	25 381

EVOLUTION DU RESULTAT ET DES CAPITAUX PROPRES*(en euros)*

	2011	2012	2013	2014	2015
REPORT A NOUVEAU	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000
RESULTAT DE L'EXERCICE	19 438	13 337	14 161	25 381	-8 612
CAPITAUX PROPRES*	69 438	63 337	64 161	75 381	41 388

* Suite à la décision du comité de suivi du 19 octobre 2005, le report à nouveau est limité à 50 000 € et le résultat excédentaire est reversé à la Mairie de Paris.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES, FAIT CARACTERISTIQUE

I - Principes comptables

La Société Urbaine de Distribution d'Air Comprimé (SUDAC) se conforme aux dispositions du plan comptable général pour la tenue de sa comptabilité.

La nomenclature des comptes a été adaptée pour tenir compte de ses spécificités.

La comptabilisation des opérations effectuées par la SUDAC est faite en application du principe du droit constaté, l'enregistrement des opérations en comptabilité étant effectué dès la naissance du droit qui la sous-tend encore appelé fait générateur.

Les documents de synthèse (bilan et compte de résultat) sont établis après ventilation des comptes de charges et de produits sur exercice antérieur.

II - Règles et méthodes attachées à certains postes

- Capitaux propres

Suite à la décision du comité de suivi du 19 octobre 2005, qui limite le montant du report à nouveau à 50 000 €, le résultat excédentaire de l'exercice est déduit du montant d'un appel de fonds auprès de la Mairie de Paris l'année suivante.

- Frais administratifs CDC

La Caisse des dépôts, en tant que gestionnaire, met à la disposition de la SUDAC des moyens en personnel, informatique et frais de fonctionnement. En contrepartie de ses prestations, la CDC perçoit une rémunération calculée conformément à la convention signée par les deux parties.

Cette rémunération est payable en quatre acomptes trimestriels.

NOTES SUR LE BILAN

Créances et comptes rattachés

La créance de 4 922 € correspond au 4^{ème} acompte des frais administratifs 2015 dû par la Mairie de Paris.

Dettes et comptes rattachés

Le compte de réimputations sur prestations (3 122 €) concerne 5 dossiers.

Les cotisations sociales (Sécurité Sociale, CSG, CRDS, CASA) du 4^{ème} trimestre 2015 ont été reversées à l'URSSAF en date du 6 janvier 2016 pour un total de 7 703 €.

Les frais administratifs à payer d'un montant de 4 922 € correspondent au 4^{ème} acompte 2015.

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Financement principal / Prestations servies

La baisse du financement est en lien avec la baisse des prestations servies en raison de la diminution du nombre de bénéficiaires (de 153 fin 2014 à 143 fin 2015).

RESULTAT DE L'EXERCICE

Le résultat déficitaire 2015 d'un montant de 8 612 € sera affecté sur le report à nouveau.

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Mazars
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

SUDAC
Exercice clos le
31 décembre 2015

Rapport d'examen limité des commissaires aux comptes de la Caisse des Dépôts et Consignations sur les comptes individuels du SUDAC

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la Caisse des Dépôts et Consignations et en réponse à votre demande dans le cadre de l'audit des fonds dont la Caisse des Dépôts et Consignations assure la gestion, nous avons effectué un examen limité des comptes individuels du SUDAC relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été établis sous la responsabilité de la Caisse des Dépôts et Consignations. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, le fait que les comptes présentent sincèrement le patrimoine et la situation financière du SUDAC au 31 décembre 2015 ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice écoulé.

Fait à Courbevoie et à Neuilly-sur-Seine, le 27 mai 2016

Les commissaires aux comptes

**PRICEWATERHOUSECOOPERS
AUDIT**

MAZARS


Frédéric Trouillard Mignen


Pascal Parant



AGIRC	:	Association Générale des Institutions de Retraites des Cadres
ARRCO	:	Association des Régimes de Retraite Complémentaire
CNAVTS	:	Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse des Travailleurs Salariés
CNP	:	Caisse Nationale de Prévoyance
CRAM	:	Caisse Régionale d'Assurance Maladie
SUDAC	:	Société Urbaine de Distribution d'Air Comprimé.



Une gestion Caisse des Dépôts

Rue du Vergne - 33059 Bordeaux Cedex

retraitesolidarite.caissedesdepots.fr

Tél. : 05 56 11 41 23